

A2MICILE EXECUTIVE AJACCIO

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : 13 rue de la Rivière
17290 Aigrefeuille-d'Aunis
RCS La Rochelle 940 146 533
(la « Société »)

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 31 octobre 2025

Le 31 octobre 2025,

La société **A2micile Executive France**,

Représentée par Monsieur Vincent CHAULET, Directeur Général, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Seule associée de la Société,

A pris les décisions ci-après relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'article 7 des statuts de la Société ;
- Nomination de A2micile Executive France en qualité de Président en remplacement de Sébastien BODILIS, démissionnaire ;
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir rappelé que suivant acte sous seing privé en date du 31 octobre 2025, la société A2MICILE EXECUTIVE France, SAS a acquis, avec effet au 31 octobre 2025, auprès de SB HOLDING, EURL les 40 actions de la Société lui appartenant dans le capital de la Société, décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social reste fixé à la somme de mille (1 000) Euros.

Il est divisé en cent (100) actions de dix (10) Euros chacune, entièrement libérées et de même catégorie, appartenant intégralement à A2micile EXECUTIVE France (SAS) suivant la cession d'actions du 31 octobre 2025. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Sébastien BODILIS de son mandat de Président avec effet à compter du 31 octobre 2025, décide, en application des dispositions statutaires de désigner en qualité de Président pour le remplacer :

la société A2micile Executive France,
SAS au capital de 2.000 euros,
Ayant siège social 9 Allée Cérès 67200 Strasbourg
immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro 922 013 438

Paraphe


Cette désignation prend effet ce jour pour la durée de la Société.

Le Président ainsi nommé aura tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués à l'associé unique ou à la collectivité des associés.

Il représentera la société à l'égard des tiers.

Le Président ne sera pas rémunéré au titre de son mandat. Les frais qu'il exposera dans le cadre de son mandat lui seront remboursés sur présentation de justificatifs.

La société A2micile Executive France, soussignée, déclare accepter ce mandat.

TROISIEME DECISION

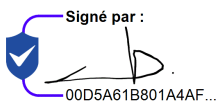
L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplissement des formalités requises.

Le présent acte sous seing privé est signé sous forme d'un écrit électronique au sens de l'article 1366 du Code civil et électroniquement au moyen d'un procédé d'identification fiable garantissant le lien de chaque signature, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil mis en œuvre par DocuSign® et répondant aux exigences d'une signature électronique avancée au sens de l'article 27 du Règlement n 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 concernant l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques dans le marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE.

L'associé unique reconnaît et accepte que la signature du présent acte sous seing privé par le biais du processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

Fait le 31 octobre 2025 en un (1) exemplaire original signé par DocuSign,

Pour la société A2micile Executive France, SAS
Monsieur Vincent CHAULET
« Bon pour acceptation des fonctions de Président »

Signé par :

00D5A61B801A4AF...